
AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

Destinataires : Madame Patricia Gauthier, présidente-directrice générale
Monsieur Jacques Fortier, président du Conseil d'administration

Date : Le XX février 2019

Objet : Prestation sécuritaire de la préparation, la distribution et l'administration de la médication au sein du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Madame
Monsieur,

Attendu que Le Conseil des infirmières et des infirmiers (CII) et le Comité des infirmières et des infirmiers auxiliaires (CIIA) ont comme mandat d'apprécier de manière générale la qualité des actes infirmiers posés, de faire des recommandations sur la distribution appropriées des soins dispensés et de donner son avis sur les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence des infirmiers (ères) et des infirmiers (ères) auxiliaires.

Considérant Que le pourcentage d'erreurs liées à la médication, déclaré dans les rapports sur les incidents et les accidents, survenus lors de la prestation des soins est plus élevé en Estrie que la moyenne provinciale. En effet, selon le rapport 2017-2018 publié par le Ministère de santé et de services sociaux (MSSS), les erreurs de médicaments se situent à près de 27% des incidents et des accidents déclarés, avec un nombre total de 136 441 erreurs. En comparaison à ce taux provincial, les erreurs liées à la médication se situent à plus de 35% en Estrie (MSSS, 2018);

Considérant Que 81% des événements en lien avec la médication, met en cause la gestion de la médication sur l'unité de soins. Plus précisément ces événements sont principalement liés à : l'administration, la vérification de l'identité de l'utilisateur, à l'horaire ou à la dose à administrer (MSSS, 2018);

Considérant Que l'erreur dans le circuit du médicament, dont la gestion de l'administration, est priorisée et fait partie des risques majeurs dans le plan de sécurité des usagers 2018-2021 et de la gestion intégrée des risques (GIR) au CIUSSS de l'Estrie - CHUS;

Considérant La complexité des soins à offrir aux usagers relatifs au vieillissement de la population, la présence de multiples comorbidités et le nombre croissant de médicaments consommés, font que les infirmières et les infirmières auxiliaires doivent continuellement mettre à jour leurs connaissances, conformément à leur code de déontologie. Les compétences nécessaires en pharmacologie ainsi que la surveillance clinique requise lors de l'administration de la médication

sont essentielles à l'administration sécuritaire et de qualité des soins à la population;

Considérant La fréquence des distractions possibles au moment de la préparation, la distribution et l'administration de la médication, que ce soit par une interruption de la tâche causée par des multiples demandes provenant de collègues, de familles et d'usagers ou de l'environnement comme le bruit ambiant, peut engendrer des risques supplémentaires quant à la prestation sécuritaire des soins.

En fonction des énoncés présentés ci-haut, le CII est donc d'avis qu'il est prioritaire de rechercher des stratégies permettant la réduction du risque d'erreurs lié à la préparation, la distribution et l'administration de la médication afin d'assurer des soins de qualité et sécuritaires à la population.

C'est pourquoi celui-ci recommande que:

- dans l'exercice de priorisation du plan de développement des ressources humaines (PDRH) 2019-2020, de la formation sur la préparation, la distribution et l'administration de la médication sécuritaire soit priorisée dont:
 - la double identification des usagers, la double vérification indépendante (DVI) pour les médicaments à alerte élevée et sur la surveillance clinique nécessaire, dont ceux à risque de provoquer une diminution de l'état de conscience et une dépression respiratoire.
- de la formation soit également donnée aux non-professionnels impliqués dans la préparation, la distribution, l'administration et l'application de la médication (ex : topique).
- des personnes soient désignées en soutien aux équipes pour favoriser le transfert des connaissances à la réalité clinique. Nous sommes d'avis que la pérennisation de ces connaissances et ces pratiques cliniques repose sur le soutien clinique offert aux équipes de soins.
- que les milieux de soins soient sensibilisés sur l'importance de créer un environnement propice en limitant les distractions possibles lors de la préparation, la distribution et l'administration de la médication.

Prendre note que cet avis est l'initiative du CIIA du CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

Isabelle Roy
Présidente du Comité des infirmières et infirmiers auxiliaires

Gabrielle Gagnon
Présidente du Conseil des infirmières et infirmiers

CC :
Mme Nathalie Schoos, directrice des soins infirmiers
Mme Nathalie Sheehan, directrice adjointe des soins infirmiers – volet qualité et évolution de la pratique professionnelle

Référence

MSSS (2018) Rapport 2017 - 2018 sur les incidents et accidents survenus lors de la prestation de soins de santé et de services sociaux au Québec. Gouvernement du Québec. [En ligne] <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-735-01W.pdf>